



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES
APPROBATION DES OPÉRATIONS 2017 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 211-7 du Code de l'Environnement,
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L 2111-7, L 2111-10, et L 2124-6,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1111-10,
- VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017, relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 24 mars 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve pour 2017 en aménagement de rivières les 16 programmes exposés en annexe 1, pour un montant cumulé de travaux de 2 351 000 € TTC,
- Affecte les Autorisations de Programmes (AP) correspondantes ; les dépenses seront prélevées sur le programme C414, chapitre 4541101, fonction 01, nature 45411, les recettes seront encaissées sur le programme C414, chapitre 4541201, fonction 01, nature 45412,
- Accepte la délégation par les Collectivités et syndicats mixtes listée en annexe 1 de la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux desdits programmes,
- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant en annexe 1, selon le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage figurant en annexe 2,
- Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes correspondants.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité